

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 28 (1957)
Heft: 7

Artikel: La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis
Autor: Steiner, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 7. Juillet 1957

SOMMAIRE

La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis
Allocution de M. Frédéric Reusser, président de l'ADIJ
Allocution de M. le Conseiller national Ernest Josi
Allocution de M. le Conseiller d'Etat Gnägi

La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis

La commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ se pré-occupe depuis un certain temps du problème des apprentissages. On constate en effet dans nos districts jurassiens qu'un trop grand nombre de jeunes gens et aussi de jeunes filles reculent devant les sacrifices à consentir pour apprendre un métier. Ils sont encore trop nombreux, ceux qui préfèrent s'engager tout de suite comme ouvriers non spécialisés, gagner immédiatement un bon salaire, quitte à végéter ensuite toute leur vie avec un revenu qui, tout beau soit-il au début, sera vite insuffisant lorsqu'il devra servir à entretenir une famille. Peut-être les jeunes ne sont-ils pas seuls responsables de l'orientation limitée qu'ils donnent ainsi à leur existence. Les parents comptent, ou doivent compter trop souvent sur un apport de revenu de la part de leurs enfants.

Il n'y a rien de plus souhaitable pour nos jeunes gens et jeunes filles que d'exercer un métier qui convienne à leurs aptitudes. Et le plus grand service que la société puisse leur rendre, c'est de les convaincre qu'un apprentissage, avec tous les sacrifices qu'il comporte, sacrifices de temps et d'argent, est un placement qui rendra au centuple ce qu'il aura coûté.

Mais si cet encouragement doit être largement donné, il y a lieu d'insister sur l'intérêt que nous avons tous à avoir de bons artisans, de bons employés, de bons ouvriers. Toute l'économie d'un pays tire profit des qualités professionnelles et morales de sa main-d'œuvre. Ce n'est donc pas seulement dans l'intérêt des jeunes que nous devons encourager l'apprentissage d'un métier, mais dans l'intérêt de notre économie, c'est-à-dire de tous.

Animée de ces sentiments, la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ a décidé de délivrer une distinction aux 12 meilleurs apprentis ayant terminé leur apprentissage au printemps. Ces 12 apprentis ont été choisis dans toutes les branches de l'artisanat et du commerce, parmi les jeunes gens et les jeunes filles des 7 districts jurassiens.

Ils ont été choisis sur la base du résultat de leurs examens et d'une enquête. Les voici :

Allemann Jean-Pierre, 1938
Moutier, rue Industrielle 92

décolleteur sur l'horlogerie
A. Kohler S. A., Moutier

Boillat Marie-Madeleine, 1938
La Chaux-des-Breuleux

Boillat Michel, 1937
Tramelan, rue Haute 7

Chételat Bernard, 1939
Delémont, rue des Tilleuls 6

Fueg Etienne, 1937
Delémont

Gfeller Jean-Ulrich, 1937
Villeret

Luraschi Marguerite, 1938
Courrendlin

Vallat Eliane, 1938
Porrentruy

Vitt Gerhard, 1937
Laufon, Spitalweg 6

Voisard Jean-Louis, 1937
Fontenais

Weber Samuel, 1936
Court

Wühl Jacqueline, 1939
Reconvilier

employée de bureau
Aubry Frères S. A., Montres
Ciny, Le Noirmont

employé de banque
Banque cantonale de Berne,
Tramelan

employé de commerce
Michel Hänni & Cie, Electricité,
Delémont

mécanicien-ajusteur
Condor S. A., Courfaivre
radio-électricien
Ecole d'horlogerie, Saint-Imier

coiffeuse
Emile Mæder, Delémont

employée de bureau
L. Vallat, Garage, Porrentruy

dessinateur en bâtiments
W. Vitt, Laufon et B. Broggi, en-
trepreneur, Delémont

mécanicien faiseur d'étampes de
boîtes de montres
Louis Lang S. A., Porrentruy

dessinateur de machines
Schäublin S. A., Bévillard

employée de bureau
Me Maurice Brahier, avocat et
notaire, Moutier

Ils ont été convoqués à Delémont, à l'aula du collège, le 15 juin 1957, après-midi. Leurs patrons d'apprentissage ont été invités ainsi que les autorités, les administrations, les commissions d'apprentissage et les commissions d'examens directement intéressées, le comité de l'ADIJ et les membres de sa commission pour la formation professionnelle.

La manifestation était présidée par Monsieur Michel Hänni, installateur, Delémont, président de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ. L'organisation avait été confiée à Monsieur Roger Jardin, maître à l'école professionnelle des arts et métiers de Delémont, secrétaire de la commission.

Les 12 apprentis choisis ont reçu une distinction d'apprentissage pour leur résultat brillant aux examens et leur conduite exemplaire durant l'apprentissage, ainsi qu'un cadeau d'une valeur de 50 francs environ. Ils ont entendu quelques allocutions que nous reproduisons dans ce bulletin.

Le chœur des vieux costumes de Delémont a agrémenté la manifestation de ses chansons.

La manifestation sera répétée chaque année. Il est prévu de l'organiser dans les différents chefs-lieux de district à tour de rôle. On tiendra compte aussi des apprentis qui passent leurs examens en automne.

Nous voulons espérer que cette initiative de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ atteindra son but. C'est-à-dire

qu'elle stimulera l'intérêt des jeunes et de leurs parents pour l'apprentissage d'un métier, qu'elle encouragera les apprentis à travailler toujours mieux et qu'elle contribuera à augmenter dans nos districts le nombre des artisans, employés et ouvriers qualifiés de renom.

René STEINER.

Allocution de Monsieur Frédéric Reusser, président de l'ADIJ

Après avoir adressé son salut aux personnalités, aux délégués et aux lauréats, M. Reusser s'exprime comme suit :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames,

Messieurs,

La commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ qui est l'initiatrice et l'organisatrice de la manifestation de ce jour a bien voulu me demander de vous adresser quelques mots d'introduction. C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de pouvoir vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue et de vous remercier de bien vouloir témoigner par votre présence l'intérêt et l'importance que vous attribuez à la préparation de la jeunesse à la vie active.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler le sens de la cérémonie d'aujourd'hui et son origine. En 1952, M. P. Billieux, de Porrentruy, membre de l'ADIJ, proposait à l'assemblée générale de favoriser la formation professionnelle et de la stimuler en organisant un concours pour désigner un lauréat par district, auquel une bourse serait délivrée. Cette proposition fut acceptée pour étude. Le comité de l'ADIJ constitua une commission spéciale sous la présidence de M. M. Hänni, entrepreneur d'installations électriques, à Delémont. Bien vite, il fut constaté que l'octroi de bourses comme certificats de haute capacité n'était pas praticable. C'est pendant l'apprentissage que le soutien pécunier est désirable et ce soutien ne peut être conditionné par des aptitudes spéciales constatées officiellement le jour de l'examen final. D'ailleurs mérite et capacité ne sont pas nécessairement synonymes.

Il fallait donc trouver autre chose, si l'on voulait suivre l'idée exprimée par le motionnaire. La commission se mit au travail, examina diverses possibilités et, en fin de compte, arriva à la solution mise en pratique aujourd'hui.

Le but que l'on cherche à atteindre est de créer entre les apprentis d'une seule et même branche d'activité, une émulation de bon aloi, en débordant le cadre des entreprises particulières, c'est-à-dire en essayant de transposer sur le plan jurassien ce qui se passe déjà dans chaque atelier ou fabrique où plusieurs apprentis travaillent ensemble. La commission aimerait contribuer au développement et à l'épanouissement dans la jeune génération de l'amour du travail bien fait et de l'attachement à la profession. Affermir chez chaque apprenti le sentiment, la conviction profonde, que l'effort continu accompli pendant trois ou quatre ans sous une discipline parfois exigeante, vaut la peine d'être fait et que la récompense ne réside pas seulement dans un salaire plus élevé, mais aussi dans la joie d'une formation meilleure et de possibilités accrues. Le sentiment de plénitude que l'on éprouve lorsque